

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 février 2016 portant nomination des membres de la commission d'examen des candidatures pour le cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction de la police nationale; session de sélection 2016

NOR : INTC1606284A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs de la police nationale;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale;

Vu l'arrêté du 26 février 2003 modifié relatif à l'organisation d'un cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction de la police nationale;

Sur la proposition du directeur général de la police nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

En application des articles 4 et 5 de l'arrêté du 26 février 2003 susvisé, la commission d'examen des candidatures, pour le cycle de formation préparatoire au concours interne d'accès au corps de conception et de direction, est composée comme suit pour la sélection des 3 et 4 mai 2016:

Présidente

Mme Dominique DEVOS, contrôleuse générale à l'inspection générale de la police nationale, représentant M. le directeur général de la police nationale.

Suppléant

M. Charles DIAZ, contrôleur général à l'inspection générale de la police nationale.

Membres

Titulaire

Mme Brigitte LAFOURCADE, contrôleuse générale de la police nationale, cheffe du bureau des commissaires de police représentant Mme la directrice des ressources et des compétences de la police nationale.

Suppléant

Mme Marie-Astrid CEDE, commissaire divisionnaire, adjointe au chef du bureau des commissaires de police.

Titulaire

Mme Catherine BERTI, commissaire divisionnaire, cheffe de l'Institut national de la formation de la police nationale.

Suppléant

M. Christian KERBRAT, commissaire divisionnaire, adjoint au chef de l'Institut national de la formation de la police nationale.

Titulaire

Mme Valérie MINNE, commissaire divisionnaire de la police nationale, cheffe de la division des ressources humaines, représentant la direction centrale de la police aux frontières.

Suppléant

M. Didier SOULES, commissaire de police, chef de la division de la formation de la direction centrale de la police aux frontières.

Titulaire

M. Frédéric DEBOVE, directeur de l'institut de droit et d'économie de l'université Panthéon - Assas.

Suppléant

Mme Pascale MARTIN-BIDOU, directrice des études de l'institut d'études judiciaires Paris-II.

Titulaire

M. Christopher CHARLES, professeur agrégé des facultés de droit à l'université de Toulouse-I Capitole.

Suppléant

M. Antoine BOTTON, professeur agrégé de droit à l'université de Toulouse-I Capitole.

Article 2

La directrice des ressources et des compétences de la police nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 22 février 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur de la formation
et du développement des compétences,*
L. CHALON